

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5899 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le grand souci de Mussolini est d'empêcher un rapprochement entre la France et l'Allemagne. Mais il n'a rien à offrir en échange à celle-ci, sauf des phrases et des mots. — Le plébiscite du 9 août est une bonne journée pour l'Allemagne. Souhaitons qu'elle sache en profiter !

Embêter la France ! Tel est, en gros et en détail, le programme politique de M. Mussolini. Pendant deux jours, il a parodié avec les ministres allemands, bombant le torse et clignant des yeux de notre côté, pour se payer notre tête. Il faisait le glorieux devant « son » peuple...

« Voyez ! On vient nous visiter nous aussi ! Faut-il que nous soyons puissants et que nous en ayons du prestige, hein !... C'est à Paris qu'ils doivent être vexés !... »

Et si nous voulions en croire la presse fasciste — qui pendant ce temps-là n'a cessé de cresser la France — le Duce, en cinq sec, a réglé là-bas le sort de l'Europe. Rien de moins !

On verra ça au tournant. Le moment venu, notre pays aura son mot à dire qui fera peut-être moins d'esbrouffe, mais plus d'effet.

Pour des raisons qu'il n'est pas difficile de comprendre, les ministres allemands se sont prêtés à cette parade. Quant à en être dupes, c'est autre chose !

Je pense qu'ils devaient sourire à part eux quand l'illustre Chancelier d'avoir rendu un grand service à l'Allemagne en adhérant tout de suite à la proposition Hoover dont son puissant génie avait du premier coup mesuré la grandeur.

Pour ce qu'il lui en coûtait, il faisait le généreux à bon compte, avec l'argent des autres ! Mais s'il ne donne rien, il entend recevoir quelque chose et il demande au Reich de lui être reconnaissant d'avoir accepté sans hésitation que la France fit cadeau à l'Allemagne de quelques milliards...

En somme le grand souci de Mussolini c'est d'empêcher un accord franco-allemand et son invitation aux ministres du Reich n'avait pas d'autre but que de les en détourner ! Le malheur, pour lui, est qu'il n'a rien à leur offrir en échange et que ceux-ci ont besoin d'autre chose que de ses phrases et de ses mots !

Mieux que personne ils savent ce qu'ils peuvent attendre de l'Italie et l'emphase oratoire du Duce ne le leur fera pas oublier ! Aussi peut-on s'étonner de l'insistance avec laquelle la presse fasciste, pendant le séjour à Rome des ministres allemands, s'est plu à développer le thème de la révision nécessaire des traités que Mussolini lui-même semblait avoir abandonné depuis quelque temps. Pour faire pièce à la France, les journaux italiens n'ont pas cessé de répéter que « les traités ne sont pas immortels... »

« A qui le dites-vous, auraient pu leur répondre les deux représentants de l'Allemagne ? Nous nous sommes très bien rendu compte de ce que valent les traités quand l'Italie, en 1915, a passé du camp de la Triple-Alliance à celui des Alliés... »

Les premières nouvelles venues de Berlin sur le plébiscite prussien sont bonnes. On ne connaît pas encore tous les résultats au moment où nous écrivons. Ils ne seront d'ailleurs officiels et définitifs qu'après une complète vérification des listes électorales. Mais ce qu'on en sait déjà permet d'escompter une grande défaite pour la coalition des nationalistes et des communistes.

Les premiers chiffres font prévoir qu'il leur manquera au moins quatre millions de suffrages pour obtenir la dissolution de la Chambre prussienne et par conséquent le remplacement du gouvernement démocrate et socialiste par un gouvernement de réaction révolutionnaire ou de révolution réactionnaire... On ne sait comment dire pour qualifier cet inqualifiable assemblage de démagogues et de ploutocrates...

Pour avoir la majorité absolue, il leur fallait réunir 14 millions de voix. Ils arriveront péniblement à en grouper 10 millions. A cette constatation s'en ajoute une autre non moins ras-

surante c'est que, loin d'avoir gagné en puissance et en nombre comme ils le prétendaient, les partis de violence et de désordre ont sensiblement perdu depuis les fameuses élections de septembre 1930. A cette époque, ils totalisaient plus de 47 0/0 des électeurs. Si les chiffres qu'on donne aujourd'hui sont exacts, les nationalistes et les communistes ne compteraient plus que 36 0/0 du corps électoral. Le déchet est sérieux. Le recul est important. Et ces partis de bluff supportent mal une défaite. Leur dégonflage peut être rapide si les gouvernements du Reich savent faire preuve de fermeté et de résolution.

Le triomphe des hitlériens — soutenus par la grande industrie et par la haute finance — unis aux communistes stipendiés par les capitaux de Moscou aurait livré l'Allemagne à l'anarchie intérieure et l'aurait isolée moralement et politiquement. Leur défaite permettra au chancelier Brüning (qui semble avoir de la clairvoyance et de la bonne volonté) d'engager son pays dans la seule politique possible de salut, celle de la collaboration internationale.

Le 9 août est une bonne journée pour l'Allemagne qui vient d'échapper à un grave danger. Il s'agit qu'elle sache tirer de cet événement toutes les conséquences favorables qu'il promet...

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

LA DIFFÉRENCE

Voici une bonne et savoureuse histoire racontée par le plus grand journal berlinois, le Berliner Tageblatt :

Sur les quais des gares de la banlieue de Berlin, il y a deux salles d'attente, une pour les premières et les secondes et une pour les troisièmes. Elles sont de mêmes dimensions. L'inventaire de la salle des premières et des secondes se compose d'un petit poêle de fonte, de deux bancs, d'un crachoir rempli de sable, d'une lampe à abat-jour vert, d'un écriteau : « Défense de fumer » et d'un écriteau : « Salle d'attente des premières et secondes classes ».

L'inventaire de la salle d'attente des troisièmes constate la présence d'un petit poêle de fonte, de deux bancs, d'un crachoir rempli de sable, d'une lampe à abat-jour vert, d'un écriteau : « Défense de fumer » et d'un écriteau : « Salle d'attente des troisièmes classes ».

Difficile problème : quels invisibles avantages comporte le séjour dans la salle d'attente des premières et des secondes, par rapport au séjour dans la salle d'attente des troisièmes ? Pour faire trancher la question par un expert, une jeune femme curieuse s'adresse au chef de gare d'une station de banlieue. Le dialogue suivant s'engage :

La Dame. — Pourriez-vous me dire quelle différence il y a entre la salle d'attente des premières et des secondes et celle des troisièmes ?

Le chef de gare. — Là où il y a l'écriteau : « Salle d'attente des premières et secondes classes », on n'a le droit d'entrer qu'avec un billet de première ou de seconde. L'autre salle est réservée aux voyageurs de troisième.

La Dame. — Qui, mais... est-ce que les gens observent cette prescription ?

Le chef de gare (après réflexion). — Non, jamais. Chacun s'assoit où il lui plaît. C'est d'ailleurs la même chose dans les deux salles, n'est-ce pas ?

La Dame. — Mais à quoi bon alors les deux pancartes ? Elles ne servent à rien, au fond.

Le chef de gare (d'un air réprobateur). — Voyons ! Elles ont bien leur utilité. Car enfin... tout de même... n'est-ce pas ?... il faut bien qu'il y ait une différence !

La dame, déçagée, s'éloigne. Et le « Berliner Tageblatt » ajoute, à cette petite saignée psychologique, le commentaire suivant :

« Vous riez ? Ne riez point. Voilà comment nous sommes tous. Voilà comment est l'Allemagne... »

Rapprochement Franco-Allemand

La Ligue allemande des droits de l'homme a organisé une conférence dont le thème était « l'entente franco-allemande ». Le professeur Bernhard y a exposé que pour que l'Allemagne obtienne des crédits à long terme, il était absolument nécessaire que le petit épargnant français acquiesce la conviction que son argent est bien placé en Allemagne ; ce qui ne pourrait être le cas, si l'initiative du casque d'acier, en vue de la dissolution de la Diète de Prusse, était couronnée de succès.

Informations

Délégation soviétique à Paris

On signale l'arrivée à Paris de MM. Mejlounk, vice-président du Conseil supérieur de l'Economie nationale, et Ozersky, commissaire du peuple adjoint au Commerce extérieur, qui viennent négocier avec les représentants des milieux industriels français et les institutions gouvernementales intéressées les conditions de placement de commandes soviétiques en France.

Au Comité des Experts

On sait que la Conférence de Londres de juillet 1931 avait chargé la B.R.I. de nommer un comité d'experts pour étudier la situation des crédits en Allemagne. Les directions des différentes banques d'émission ont présenté leurs propositions le 2 août pour la nomination des membres du comité. Le conseil d'administration de la B.R.I. a accepté ces propositions.

Le comité s'est réuni au siège de la B.R.I. Au cours d'une séance de trois heures, à l'issue de laquelle aucun communiqué n'a été publié, le comité a nommé son président en la personne de M. Albert Wiggin, de New-York ; et comme secrétaire général, un des membres allemands à la direction de la B.R.I., le Dr Plessing.

Economies... en Angleterre

Selon le « Sunda Dispatch », on envisagerait par mesure d'économie la suppression prochaine du ministère des pensions.

Dans les banques anglaises

Le total des dépôts existant dans les banques anglaises s'élève à 860 millions de livres contre 494 millions il y a onze ans.

L'annulation des dettes de guerre

Le « People » déclare qu'au cours de sa visite en Ecosse MM. MacDonald et Stimson ont étudié un projet tendant à l'annulation d'une partie des dettes de guerre.

« Ces hommes d'Etat, écrit-il, estiment que les pays ne peuvent plus supporter ce fardeau et ont envisagé de réduire ces dettes à 50 0/0 de leur montant. »

Le « People » insiste sur le fait qu'ils ne parlent pas au nom de leurs gouvernements respectifs, mais rappelle que c'est à la suite de conversations analogues qui ont eu lieu à Chequers entre MM. MacDonald et Stimson que l'avis des propositions du président Hoover ont été formulés.

Mussolini et l'Allemagne

Dans ses déclarations aux journalistes allemands qu'il a reçus samedi soir, M. Mussolini a exprimé son plaisir d'avoir eu de longs entretiens avec MM. Brüning et Curtius. « L'Allemagne, a-t-il dit, possède en elle-même les forces nécessaires pour ramener une situation normale. Tous les peuples ont passé de mauvais moments, et je dirai même encore plus difficiles que ceux que traverse actuellement le Reich. »

Après la Conférence de Rome

En ce qui concerne l'accord germano-italien sur le charbon, on croit savoir que les fournitures de charbon allemand pourraient s'effectuer sur la base de contrats privés qui se substitueront en quelque sorte aux livraisons effectuées au titre des réparations.

Le nouveau « Zeppelin »

Le nouveau dirigeable, mis en chantier par les établissements Zeppelin, le « L.Z.-129 », sera de dimensions sensiblement plus grandes que le « L.Z.-127 », avec lequel le docteur Eckener a fait le tour du monde, ainsi que plusieurs voyages en Amérique du Nord et du Sud, et avec lequel il a survolé récemment les régions arctiques.

Le « L.Z.-129 » aura les caractéristiques suivantes : Longueur, 247 m. 80 ; diamètre de sa partie la plus large, 41 m. 20 ; contenance en gaz, 200.000 mètres cubes. Le navire aérien pourra emporter 50 passagers, avec 8 tonnes de bagages et de courrier postal, 10 tonnes d'eau (2 tonnes d'eau potable et 8 tonnes servant de lest) et 60 tonnes de combustible. Il sera gonflé à l'hélium.

Au Maroc espagnol

Les nouvelles venues de Madrid suivant lesquelles le ministre de la Guerre aurait annoncé une nouvelle réduction parmi les troupes en service au Maroc ont produit une vive émotion.

Le haut-commissariat, interrogé au sujet de cette information, a déclaré qu'il y avait de l'exagération, car il n'était question que d'une petite réduction qui faisait partie du plan d'économies du haut-commissariat.

Contre une banque

L'Etat des Etats-Unis a engagé un procès de deux millions et demi de dollars contre la Banque des Etats-Unis,

une des banques qui a fait faillite pendant la crise financière américaine de décembre dernier.

Les quarante directeurs de cette banque sont inculpés de l'avoir administrée d'une manière imprévoyante et négligente, d'avoir employé un faux système de comptabilité afin de cacher la véritable situation financière de la banque.

EN PEU DE MOTS...

— Vendredi, 170 dundee thonnières sont rentrés au port de Concarneau ramenant 47.500 thons qui ont été vendus deux millions.

— Aux environs d'Ancone (Italie) une ferme a pris feu ; les pompiers ne trouvant pas d'eau furent autorisés par les paysans à faire fonctionner leurs pompes avec du vin. Et le feu fut éteint.

— M. Jacques Pétriat, 76 ans, originaire de Mesplède (Basses-Pyrénées), habitant chez ses enfants, fermiers à Cosset, s'est pendu parce qu'il ne parlait que le basque et ne comprenait pas le français.

— Le DO-X venant de Natal a améri à Paris, samedi.

— Dimanche, à l'église métropolitaine arménienne, un fanatique nommé Abramian a tiré sept coups de revolver sur l'évêque métropolitain, mais sans l'atteindre.

— Une forte secousse sismique a été ressentie au Maroc.

— Par suite des inondations, l'hôpital de la Mission de l'Union, à Hankéou, s'est écroulé. 400 personnes ont péri.

NOS ÉCHOS

L'autographe.

M. de C., possède une collection d'autographes à laquelle il attache le plus grand prix. Un jour, il rencontra sur le boulevard le poète X., qui a dévoré en peu de temps une belle fortune. Depuis quelques mois il n'a pour subsister que le petit revenu que lui rapportent ses vers.

— Que faites-vous et d'où vous viennent ces airs de fantôme ? lui demanda C.

— Bien simple, répond le poète, il y a trois mois que je suis sans argent et il y a deux jours que je n'ai mangé.

M. de C., parut atterré.

— Oh ! mon ami ! d'abord et avant tout, entrons dans ce restaurant, s'écria-t-il.

Et il commanda.

— Garçon ce qu'il faut pour écrire ! Puis il dit à X. :

— Vous allez écrire au ministre, je remettrai la lettre moi-même.

X., fit sa lettre, un vrai cri de douleur, un chef-d'œuvre.

— A bientôt, dit C.

Et le poète reprit sa promenade. Un ami le sauva. Quelques mois après il rencontra de nouveau C.

— Vous savez, lui dit-il, que le ministre ne m'a pas répondu.

— Mon cher, s'écria C., ne l'accusez pas. Votre lettre était si éloquent, si émouvante que je l'ai gardée pour ma collection d'autographes.

Un Pivolo

L'as fameux, Pelletier d'Oisy, lisait tranquillement son journal en savourant un café-creme dans un établissement des boulevards, quand un cri imprévu frappa son oreille :

— Un Pivolo... un, criaient le garçon de café.

Croyant avoir mal entendu, l'aviateur écouta et entendit une seconde fois :

— Un Dubonnet..., un Porto..., un Pivolo !

Qu'est-ce à dire ? Un apéritif portait le pseudonyme célèbre de Pelletier d'Oisy ?

Celui-ci se renseigna et apprit qu'un distillateur avait, sans en demander l'autorisation au propriétaire du glorieux pseudonyme, baptisé ainsi un apéritif.

M. Pelletier d'Oisy fit sommation au distillateur de donner un autre nom à son vin, mais le distillateur ne voulait rien entendre, d'où procès. « Pivolo » le gagna, les juges de première instance ayant déclaré que « Pivolo » était son bien propre et ne devait pas être appliqué à un apéritif.

Le distillateur a fait appel de cette décision à la première Chambre de la Cour qui, en octobre prochain, donnera sa solution à ce litige... patronymique.

L'histoire selon les Américains.

Les Américains ont des notions extrêmement vagues sur l'histoire, ce qui apparaît dans le texte suivant que vient de publier une grande revue de Chicago. Il s'agit d'une relation inédite — inédite, en effet — du départ pour l'exil des souverains espagnols.

« Une dernière note féodale, dit cette revue, marqua ce départ. (Celui de la reine d'Espagne). C'est le privilège héréditaire du duc de Saragosse, grand d'Espagne, de conduire la locomotive du train de la reine. »

BRIN DE LILAS

Au plus loin que chantent mes souvenirs, j'entends ces mots répétés par une voix fraîche, aux clairs matins, dans un décor de bonheur et de printemps ; je revois, précise encore, la rue toute blanche, silencieuse, au fond d'un quartier tranquille, et où, chaque jour de la fin d'avril, j'avais ce chant à mon réveil :

— Brin de lilas !... Brin de lilas !

La première fois que je l'entendis, étonné, j'ouvris ma fenêtre ; et j'aperçus, s'éloignant, une forme frêle, portant sur sa tête une lourde gerbe.

Le lendemain, attentif encore, je pus voir, arrivant à l'aube du gai soleil, une fille de vingt ans, les pieds nus, belle de la simple beauté des champs, avec de grands yeux clairs et des cheveux défaits, sur lesquels ruisselaient les fleurs embaumées.

Sans doute, elle était allée, au petit jour, faire sa cueillette le long des sentiers de la campagne ; et elle la vendait, en attirant les acheteurs, de son refrain.

Cette enfant semblait gentille, sous ses vêtements pauvres.

Elle marchait, en balançant son corps gracieux, les mains sur les hanches, dans un joli geste, ne s'arrêtant que pour livrer ses fleurs, ne bavardant point avec les femmes, ne riant point avec les hommes ; et repartant, sitôt la vente faite, en lançant à nouveau dans l'air :

— Brin de lilas !... Brin de lilas !...
— Bonjour, la belle !... Combien vos fleurs ?
— Trois francs la brasse, sans compter !

— Approchez et donnez-m'en cinq !
— Voulez-vous ? C'est pour M'amie !
— Qui ça, M'amie ?
— Un grand amour que j'ai dans le cœur !

— Alors, le prix est différent : les fleurs sont moins chères pour les amoureux !

Elle monta les marches de pierre et j'ouvris la porte. Je me souvins de cette apparition printanière sur le seuil. Cette fille était belle d'une beauté sauvage, avec des yeux profonds et doux. En souriant, elle dit :

— Voilà pour M'amie !
Je pris un billet bleu et répondis :
— Voilà pour vous...
— Mais ce billet, c'est beaucoup trop !

— Acceptez-le !... Je suis si content !...
— C'est mon premier bouquet d'amour !...
Sa figure s'éclaira.

— Que Dieu vous garde, fit-elle, en ce cas !
Je demandai :

— Quel est votre nom ?
Sa voix murmura, chantante :
— Brin de lilas !...
Puis, légère, elle s'envelopa.

Chaque matin, depuis ce jour, elle apportait ainsi pour M'amie les lilas frais cueillis, tout parfumés sous la rosée ; et M'amie en voyant ces fleurs,

De quel ancêtre de Charles-Quint les ducs de Saragosse tiennent-ils donc le privilège de conduire les locomotives royales ?

Distinction.

Interrogé, l'autre jour, Carlos de la Villanueva, le Président Duchêne déclara au jeune Brésilien :

— Vous meniez une vie fastueuse, trop fastueuse, puisqu'elle vous a amené à escroquer douze millions, vous sortez beaucoup, vous étiez de toutes les fêtes ; vous apparteniez, en somme, à la meilleure société parisienne !

Puis se reprenant, le Président de la 11^e Chambre conclut :

— Ou plutôt vous apparteniez à la plus riche société parisienne, ce qui n'est pas la même chose !

Brésiliens et Argentins qui occupaient la salle d'audience pour suivre les débats, firent la grimace.

Le langage figuré.

« Gardez-vous du Malin et du langage figuré », disait Paul-Louis Courier ! L'autre jour, j'entendis discuter deux amis qui parlaient des événements internationaux. L'un d'eux définissait très expressivement l'attitude d'une puissance européenne à l'égard de la France.

AU TEMPS JADIS

avec un plaisir d'enfant qui me ravissait, aimait à enfouir son visage blond dans les lilas, en disant :

— C'est le printemps que je respire !

Et je lui parlais de la petite marchande au chant matinal.

C'était une joie délicieuse pour moi de faire ainsi, chaque jour, provision de fleurs ; et je bénissais cette pauvre fille, une rude travailleuse sans doute, car la gerbe était lourde et il lui fallait aller la chercher très loin.

Il en fut ainsi tout le temps que les lilas durèrent.

Quand l'autre printemps revint, aux premiers jours, les notes chantèrent à nouveau. Mais mes fenêtres étaient closes.

Brin-de-Lilas s'arrêta devant ma maison ; sa voix se fit plus sonore, comme pour m'interroger.

Le lendemain, étonnée de ne pas me voir, la jeune fille vint frapper à ma porte.

Elle était toujours la même avec sa gerbe de fleurs sur la tête et ses yeux profonds.

— Et M'amie ? dit-elle...
Il y eut un silence ; puis je répondis, très bas !
— M'amie est morte !
Brin-de-Lilas me regarda, toute triste.

Un moment elle voulut parler puis, sans mot dire, s'éloigna, et quand je l'entendis reprendre sa chanson, sa voix tremblait un peu...

Le jour suivant, à l'aube, je vis, déposée à ma porte, la gerbe entière de Brin-de-Lilas, avec ces mots sur un papier :

« Pour M'amie ! »
C'était sa cueillette tout entière qu'elle avait apportée, et une cueillette faite uniquement de lilas blancs, couleur de tombe...

Hélas ! elle n'avait pas compris ma réponse, et quand, le lendemain, je la revis :

— Je vous remercie, Brin-de-Lilas, lui dis-je, je vous remercie de tout mon cœur, mais M'amie n'est morte que pour moi !...

Jamais plus la petite marchande de fleurs ne reparut ; jamais plus je n'entendis sa voix joyeuse sous mes fenêtres.

Elle eut la délicatesse de ne pas vouloir me faire cette peine.

Pourtant, malgré les années écoulées depuis, malgré tant et tant de choses arrivées dans ma vie et dans mon cœur, il me semble, aux matins d'avril, entendre encore imprécis, lointain, par les rues, l'écho de la chanson :

— Brin-de-Lilas !... Brin-de-Lilas !
Et je ne sais si c'est que la petite existe encore et redit, loin de ma maison, sa phrase coutumière en vendant sa cueillette ; ou si c'est en mon cœur que chante, obstinément, le refrain béni des jours heureux.

Henry DE FORGE.

— Méfions-nous de ces gens, disait-il, qui, par devant, vous passent la main dans le dos et par derrière vous poignent le cœur.

...Ajoutons qu'il eut un beau succès.

L'autorité.

Le président du Conseil prussien est réputé comme un homme à poigne.

M. Otto Braun appartient à la génération des Noske et Severing, socialistes, qui, tous, ont une haute idée de l'autorité.

C'est M. Otto Braun qui disait un jour à l'un de nos confrères :

— Qu'on me laisse toujours deux mitraillesuses, qu'on le sache... et je répondrai toujours de l'ordre à Berlin !

Les inconvénients ont leurs avantages.

G.-K. Chesterton, le célèbre écrivain anglais, est très corpulent.

Je porte mon poids et mon destin, disait-il récemment. Songez combien la nature m'a permis d'être galant avec les femmes. Beaucoup plus galant que la moyenne des hommes. Ces jours derniers, par exemple, j'étais dans le tramway. Eh bien ! j'ai pu offrir ma place à trois dames en même temps !...
LE LISEUR.

Chronique du Lot

Au champ du travail

UNE MACHINE EXPLOSE PRES DE FIGEAC

Elle fait quatre victimes : un mort et trois grièvement blessés

De notre correspondant particulier :

La nouvelle d'un terrible accident se répandit samedi soir à Figeac où elle causa une émotion qui n'a fait que grandir quand on en a mieux connu les circonstances.

L'événement s'est produit à Laspeyronne, commune de la banlieue figeacoise, dans la propriété de M. Delsou, au cours des opérations de battage.

Pour procéder à ce travail, une batteuse mécanique était actionnée par une locomobile appartenant à M. Marquet, entrepreneur à Lunan. Celui-ci dirigeait lui-même sa machine avec l'aide de son élève-chauffeur, M. Carayol. Autour de la batteuse et pour fournir sa pâture à cette grande mangeuse de gerbes, travaillaient quinze ou vingt personnes : les gens de la ferme, des amis et des voisins, car il est d'usage à la campagne de se prêter assistance pour cette besogne qui ne souffre pas de délai. Et c'était la belle activité qui règne en pareille circonstance où chacun fait à sa place sa part acceptée du travail.

Vers 16 heures, une explosion très violente se produisit qu'on entendit à plusieurs centaines de mètres aux alentours et qui provoqua une si forte secousse que les vitres d'une maison voisine furent brisées. La chaudière de la locomobile venait d'éclater.

Inutile de dépendre l'effroi et la stupeur de tous. On l'imagine aisément. Mais il y eut encore plus de mal que d'émotion.

Le mécanicien-proprétaire de la locomobile, M. Germain Marquet, âgé de 54 ans, qui se tenait près de sa machine avait été projeté à plusieurs mètres et il gisait contre un mur, horriblement mutilé. Le malheureux était mort sur le coup.

On s'efforçait à relever les autres victimes. Il y en avait trois. L'élève-chauffeur, M. Carayol, 34 ans, est atteint de nombreuses brûlures et son œil droit est crevé. M. Grammont a de profondes blessures aux deux jambes. Enfin, M. Jean Lavergne, 33 ans, gendre de M. Delsou, a l'œil gauche perdu.

M. le docteur Négri, accouru au premier appel, s'efforça de donner ses soins aux blessés, dont l'active et immédiate intervention de M. Barrière assura le transport en auto à l'hôpital de Figeac. M. le docteur Serre, médecin-oculiste qui les soigne n'a pu encore se prononcer sur la gravité de leur état.

Le parquet de Cahors s'efforce de déterminer les causes de l'explosion qu'on ne sait à quoi attribuer. Il paraît que la locomobile avait été contrôlée quelques jours auparavant par le service compétent lequel n'avait fait aucune observation.

Les témoins disent que cette explosion fut d'une terrible violence. Le fait est que le bloc du cylindre dont le poids est considérable a été projeté à plus de 100 mètres. Une roue, arrachée de la machine, a été lancée contre un mur avec une telle force qu'elle y a fait une large brèche. Enfin de nombreux éclats ont été retrouvés au loin.

Ce terrible accident qui frappe au champ du travail de braves et laborieux cultivateurs a causé une profonde émotion dans toute la région. Nous exprimons nos vœux ardents aux familles des victimes et nous déplorons profondément la mort de M. Marquet qui jouissait dans la région de la sympathie générale.

Demandes de métayers

Dans toute la région du Sud-Ouest et du centre, le métayage est la règle dans l'exploitation des domaines, mais, comme chacun sait, la rareté de la main d'œuvre dans la profession agricole fait qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des familles susceptibles de cultiver les propriétés dans de bonnes conditions.

Nous avisons les propriétaires des métairies vacantes que nous disposons à l'heure actuelle de quelques premières récoltes, nous nous tenons suffisantes pour subvenir jusqu'à la fin des récoltes, munies d'avances également à leur disposition pour leur faire parvenir tous renseignements utiles sur les démarches qu'ils auront à faire pour pouvoir embaucher le personnel qu'ils recherchent actuellement en vain.

Prière d'adresser les demandes au Bureau de main d'œuvre agricole, 7, cours Fénélon, à Périgueux, en joignant 1 fr. en timbres.

A PIERRE BENOIT

Depuis 6 ans, Pierre Benoit a élu domicile de pensée à Saint-Céré où son élévation à l'Académie Française a été saluée et doit être fêtée par les nombreux amis du grand romancier.

Le 27 septembre ces amis groupés en un comité ont décidé d'offrir une épée de Raymond Subes à Pierre Benoit et d'organiser en même temps autour de lui un banquet dont l'originalité consista dans ce fait que deux hommes ne pourront pas s'y asseoir côte à côte pour rendre impossibles les conversations politiques.

Les souscriptions pour l'achat de l'épée d'honneur et les adhésions au Banquet doivent être d'ores et déjà adressées à M. Chansard, industriel à Saint-Céré. Le prix du banquet sera de 25 francs ; les souscriptions peuvent être de n'importe quelle somme.

De Paris et de province les adhésions de notables personnalités et d'écrivains célèbres sont déjà parvenues.

La vie municipale

Les électeurs de la commune de Castelnaudoux sont convoqués pour le dimanche 23 août, à l'effet de procéder à l'élection de deux conseillers municipaux, en remplacement de MM. Bonis et Brouel, décédés.

Armée

L'adjudant Hanriot, rapatrié du Levant et le caporal-clairon Bernier, rapatrié de Chine, sont affectés au 16^e tirailleurs sénégalais.

Service vicinal

MM. Labarrade, Périé, Girma sont nommés cantonniers, à titre temporaire, dans le Lot.

Ponts et Chaussées

MM. Laval, Janot, Courbières, adjoints techniques dans le Lot sont élevés à la 3^e classe.

Légion d'honneur

Notre compatriote M. Henri Gizard, ancien élève du lycée Gambetta, est nommé officier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations.

Chez les planteurs de tabac

Le Bureau de la Confédération des Planteurs de Tabacs de France s'est réuni à Bordeaux, le jeudi 6 août, sous la présidence de M. Delpont, député.

Le Bureau a pris connaissance de la réponse du ministre du Budget, concernant le prix de revient et a décidé de demander une audience à M. Laval, président du Conseil.

Après examen de certains autres points intéressant les planteurs, la séance a été levée.

Médailles de la Famille Française

La médaille de la Famille française est attribuée aux mères de famille du Lot dont les noms suivent :

Médaille d'argent

Mmes Frescaline (Julien), née Thanié (Marie), à St-Médard-Nicourby ; 9 enfants.

Lavergne (Baptiste), née Delfau (Marie), à Gourdon ; 9 enfants.

Médaille de bronze

Mmes Ayral (Philippe), née Bousquet (Marie), à Larnagol ; 5 enfants ; Azam (Maximin), née Lacam (Marie), à Cahors ; 5 enfants ; Barrat (Elie), née Agyguesparces (Noémie), à Loubressac ; 6 enfants ; Baudis (Auguste), née Olivier (Adélaïde), à Larnagol ; 5 enfants ; Boris (Jean), née Loude Marie-Thérèse, à Cahors ; 5 enfants ; Cabriac (Léopold), née Castanel (Elise), à Larnagol ; 5 enfants ; Cornède (Edmond), née Pourcel (Eugénie), à Larnagol ; 6 enfants ; Filhes (Firmin), née Vernhet (Marie), à Larnagol ; 6 enfants ; Fréjaville (André), née Fréjaville (Caroline), à St-Cirq-Lapopie ; 5 enfants ; Goudoumerque (Elie), née Brel (Albertine), à Gintraç ; 5 enfants ; James (Marcel), née Mayzen (Clotilde), à Loubressac ; 5 enfants ; Lasfargues (Louis), née Basset (Céline), à Gintraç ; 6 enfants ; Lescol (Ernest), née Faure (Joséphine), à Mauroux ; 7 enfants ; Lherm (Julien), née Gasquet (Léonie), à St-Hilaire-Bessières ; 7 enfants ; Masclat (Théophile), née Barthe (Léonie), à Belfort ; 5 enfants ; Peyre (Paul-Emile), née Masbou (Gabrielle), à Larnagol ; 5 enfants ; Ringeval (Henri), née Caze (Marie) à Figeac ; 7 enfants ; Soulaeroup (Lucien), née Lurel (Jeanne), à Cahors ; 5 enfants ; Vignes (Pierre), née Galaret (Alain), à Larnagol ; 5 enfants.

ON DEMANDE DES APPRENTIS à l'imprimerie du **Journal du Lot**

CONSEIL D'ETAT

Une réglementation des boucheries et charcuteries

Le président de la chambre syndicale de la boucherie de Clermont-Ferrand avait déposé au Conseil d'Etat un arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme portant réglementation de la vente de la viande. Aux termes de cet arrêté applicable à toutes les communes du département, les bouchers et charcutiers étaient soumis à certaines obligations. C'est ainsi qu'ils étaient tenus à l'affichage des prix et des qualités. Des pouvoirs de surveillance et d'inspection étaient confiés aux vétérinaires inspecteurs des abattoirs. En attaquant l'arrêté préfectoral, le requérant critiquait également une disposition par laquelle était prévu un recours contre les décisions des vétérinaires devant une Commission mixte.

Le Conseil d'Etat, sur le rapport de M. Maspétiol et conformément aux conclusions du commissaire du gouvernement Josse, n'a pas accueilli le pourvoi. Son arrêt porte que si le préfet ne peut prendre aucune mesure ayant pour effet de porter atteinte au droit qu'ont les bouchers et charcutiers de vendre leurs denrées aux prix qui leur conviennent et s'il ne peut porter atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie consacrée par les lois des 2 et 17 mars 1791, il lui appartient, par contre, d'édicter toutes dispositions en vue d'assurer la sincérité des transactions commerciales et de permettre aux consommateurs de vérifier l'exactitude de la livraison. Il peut notamment rendre obligatoire à cet effet l'affichage des prix et l'indication des qualités, en tenant compte de la classification usuelle des viandes suivant la pratique ordinaire du commerce. Dans l'espèce, les dispositions prises par le préfet ont eu pour objet, non pas d'imposer aux bouchers et charcutiers une restriction au libre exercice de leur commerce, mais d'apporter, par l'obligation de la publicité des prix et des qualités, des garanties indispensables à la loyauté des transactions.

L'arrêt ajoute que s'il ne saurait appartenir au préfet de créer un tribunal appelé à exercer une véritable juridiction, il lui appartenait toutefois de prévoir la faculté pour les bouchers et charcutiers de discuter les décisions des vétérinaires inspecteurs et de mettre à leur disposition un recours devant une Commission mixte, comprenant notamment un représentant de ces intéressés. Par cette disposition, le préfet n'a pas en vue, en effet, de créer une juridiction dont les décisions définitives seraient de nature à leur faire grief, mais seulement d'établir un organe administratif apte, par sa composition, à respecter les pratiques courantes du commerce quant à la détermination des qualités et à examiner ainsi les réclamations éventuelles des commerçants, sans porter atteinte au droit de ceux-ci de réclamer une inspection judiciaire et de faire valoir leurs droits conformément aux lois et règlements.

PALAIS des FÊTES

SAMEDI 15 — DIMANCHE 16 AOUT (Matinée et soirée)

SEMAINE DU RIRE Deux grands films gais

ANNY... JE T'AIME

Comédie sonore et chantante, interprétée par : Anny Ondra, André Roanne. Un poème d'humour et d'amour

ET

UNE FEMME DISPARAIT

Comédie gaie

La péréquation des pensions
La commission des finances, continuant l'examen du projet de loi tendant à assurer l'application de l'article 111 de la loi du 16 avril 1930, a discuté le titre 3 qui prévoit la révision des pensions, inscrites au Trésor public et fondée sur la durée des services, dès que le relèvement général des traitements et soldes aura été réalisé.

L'article 35 (relèvement des minima) a été adopté, ainsi que l'article 36 (fixation des minima).

Les articles 37 (pension des veuves des maréchaux de France) et 38 (limite du cumul de pension et de traitements) ont été également adoptés.

L'article 39, qui fixe dans quelles conditions les titulaires des pensions de retraites, âgés de 65 ans au moins, pourront bénéficier d'une révision de pension, basée sur les nouveaux traitements dans la limite, pour 1931-32, d'un relèvement égal au tiers de la différence entre le montant de leur pension et le produit de la nouvelle liquidation effectuée sur la base des traitements en vigueur, a été adopté, ainsi que les derniers articles du projet.

L'ensemble a été voté par 8 voix contre 7. La commission a décidé que la péréquation des retraites serait réalisée au moins par tiers et dans un délai de trois années.

La commission a adopté ensuite le projet de loi établissant une taxe unique sur les spiritueux (droit de circulation et taxe sur le chiffre d'affaires).

Au sujet des allocations familiales

Nous lisons dans le « Moniteur du Commerce et de l'Industrie » les renseignements suivants relatifs aux allocations familiales.

« Nous avons toujours soutenu que les allocations familiales devaient être comprises dans le calcul du salaire de base. Les décisions de justice ont confirmé nos prévisions et nous ne saurions trop recommander à nos adhérents d'en déclarer le montant aux Compagnies d'assurances qui les garantissent contre les accidents du travail.

D'un arrêt rendu le 13 janvier 1931 par la cour d'appel de Bourges, conformément à la jurisprudence de la Cour de Cassation nous extrayons les passages suivants :

« Aux termes de l'article 10 de la loi du 9 avril 1898, le salaire de base s'entend de la rémunération effective allouée à l'ouvrier pour prix de son travail et cette rémunération comprend, outre le salaire normal en argent et en nature, les allocations qui découlent du contrat de travail, lorsqu'elles ne sont pas le remboursement de dépenses mises à la charge de l'ouvrier.

« Doit être comprise dans le salaire de base l'allocation familiale accordée à l'ouvrier, inspirée à la fois par une idée de libéralité et une idée de justice, qu'elle ait ou ne l'ait pas été prévue lors du contrat intervenu entre l'ouvrier et le patron ou qu'elle soit intervenue en dehors de toute stipulation expresse, du moment qu'elle constitue un avantage attaché à la profession et destinée à suppléer à l'insuffisance du salaire de l'ouvrier pour faire face aux charges lui incombant, et devant être prise en considération au même titre que le salaire lui-même dans la continuation par l'ouvrier du contrat de travail. »

« La Cour de Cassation, par arrêt du 2 mai 1930, avait déclaré que, lorsqu'à l'instigation d'une Caisse d'allocations familiales, un chef d'entreprise n'a pas déclaré à son assureur les allocations touchées par un blessé cette caisse doit se substituer au chef d'entreprise pour le paiement d'une partie de la rente due au blessé. »

Il ressort donc de ces décisions que les allocations familiales doivent être comprises dans les déclarations de salaires.

Les plaques de vélocipèdes

Le « Journal Officiel » du 19 juillet 1931, publie l'arrêté ci-dessous :
La plaque de métal qui doit porter tout vélocipède, ou appareil analogue, en exécution de l'article 23 de la loi du 30 janvier 1908, sera, pour les plaques de vélocipèdes ordinaires, conforme au modèle ci-annexé, en ce qui concerne les années 1932 et 1933, sous réserve que le millésime sera changé en 1933.

Le premier paragraphe de l'article premier de l'arrêté ministériel du 12 janvier 1921 reste applicable aux plaques de vélocipèdes munis de machine motrice qui continuent à être conformes au modèle visé par ledit article. Les plaques seront frappées par l'administration des monnaies et médailles, d'un poinçon spécial. Les vélocipèdes seront munis d'autant de plaques qu'ils comporteront de places.

La plaque sera fixée, par le possesseur du vélocipède, soit sur le tube de direction, de manière à se présenter de face sur le devant de la machine, soit sur le tube diagonal du cadre reliant le pédalier au tube de direction, à l'endroit où il rejoint ce dernier.

Pour les vélocipèdes à plusieurs places, la première plaque sera fixée à l'un des deux endroits déterminés par le paragraphe précédent, les autres, sur les tubes diagonaux du cadre qui supportent chacune des selles, à partir de la deuxième.

Les plaques de vélocipèdes à moteur mécanique, ayant plusieurs places, seront fixées les unes au-dessus des autres, à l'un des deux endroits déterminés par le premier paragraphe.

Les plaques devront être apposées sur les machines, de manière à être, dans tous les cas entièrement visibles.

Pour les sous-officiers de réserve
Voici les avantages accordés aux sous-officiers de réserve suivant les cours des écoles de perfectionnement, par décision ministérielle n° 4.826-3-11-4 du 17-4-31, le Ministre fait savoir qu'un décret actuellement en préparation prévoit le tarif suivant pour les indemnités journalières allouées aux sous-officiers de réserve se rendant à des séances d'école de perfectionnement hors de leur résidence.

Durée d'absence comprise entre 7 et 12 heures : 12 fr. 50.

Durée d'absence comprise entre 12 et 18 heures : 25 fr.

Durée d'absence comprise entre 18 et 31 heures : 35 fr.

Pour récompenser l'effort fait par les sous-officiers de réserve, une fiche est adressée au Commandement en fin d'année mentionnant le nombre de séances auquel a assisté chaque sous-officier et les résultats obtenus.

Les avantages qui en peuvent résulter sont : Témoignages de satisfaction, lettres de félicitations, décorations, avancement.

D'autres avantages d'ordre moral et matériel sont à l'étude.

Incendie
Le Parquet de Cahors a été informé que vendredi, un incendie a éclaté dans l'atelier de M. Saless, charbon, à Luzech.

Les secours arrivèrent, mais l'atelier fut totalement détruit. On put préserver les maisons voisines.

CAHORS

A REPARER

Nous avons signalé, dernièrement, qu'il y avait une mare stagnante sur le boulevard, en face la rue du Pape-Jean-XXII. Elle y est toujours. On n'a rien réparé, bien que le caniveau ait été remis à neuf. Sur une longueur de 3 mètres environ, on a oublié de refaire le caniveau et les eaux qui viennent des maisons voisines séjournent à cet endroit.

Les services chargés de la voirie ne l'ignorent pas, et c'est pourquoi nous espérons qu'ils prendront en considération cette petite réclamation, pour la grande satisfaction des habitants du quartier et des passagers.

Indiquons que ce travail incombe à l'administration des Ponts et Chaussées qui n'hésitera pas, à la faire exécuter.

L. B.

VANDALISME

De nombreuses personnes se plaignent de vols commis au cimetière. Des vases garnis de plantes, des fleurs placées sur les tombes, disparaissent...

Il faut, vraiment, n'avoir aucun scrupule pour dérober ces pieux hommages aux morts. Mais il est des gens que cette sorte de sacrilège n'arrête pas. Il serait bon qu'on les pincât.

Comme de pareils faits se sont produits trop souvent et qu'ils se produisent encore, une surveillance a été établie.

Tant pis pour qui écopera ! Les coupables qui seront pris ne mériteront aucune indulgence.

L. B.

Obsèques

Dimanche, à 4 heures 1/2, ont été célébrés les obsèques de Mme Boisset, veuve d'un ancien fonctionnaire des Contributions indirectes de Cahors.

Un groupe d'amis de la famille a suivi le char funéraire qui était recouvert de belles couronnes.

Nous adressons à M. Boisset et à la famille nos sincères condoléances.

UN EVENEMENT SENSATIONNEL

Passage dans notre ville du **Cirque International** le plus grand établissement du monde avec son **CIRQUE MONSTRE** d'une valeur de plusieurs millions de francs. Au cours de son programme COLOSSAL, composé d'acrobaties de toutes races et de toutes couleurs, vous verrez défiler **500 Artistes** avec leurs costumes d'origine, d'un luxe incroyable entouré d'une féerie inimaginable.

Nombreuse cavalerie, groupe d'éléphants, fuyes peuplées de 5 parties du monde, et le fameux **Village noir**, exhibition unique en son genre, avec les monstres de l'Afrique Centrale. Curieux, instructif, amusant.

Ne pas confondre le **Cirque International** avec les établissements similaires. La Direction vous engage à visiter l'établissement avant de prendre vos billets, afin de juger et faire la comparaison avec les autres cirques passés à Cahors.

Une seule représentation, le mardi 11 août, en soirée.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (1^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT

de 18 à 24 francs par jour

FLOIRAC

(Originaire du Lot) Téléphone

Propriétaire ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le

Journal du Lot

Chute

Mme Caubet, épicière à Crayssac, voulant passer de sa terrasse à une plateforme, glissa et tomba d'une hauteur de 3 mètres.

Son mari et des voisins la relevèrent et Mme Caubet a été fortement contusionnée au côté droit et au bas-ventre.

Brûlé au bras

M. Ruamps, employé chez M. De-neux, pâtissier, Boulevard Gambetta, s'est brûlé au bras gauche, au cours de son travail.

12 jours de repos.

En soulevant un châssis

M. Cagnac, électricien chez M. Benestébe, s'est blessé aux reins en soulevant un châssis.

Piqûre

Mlle Irène Duchesne, 20 ans, ouvrière à l'atelier du « tricotage de l'Arrière » s'est fait une piqûre à la main gauche avec le crochet de la machine.

Accident mortel

M. Marquet, propriétaire à Lunan, conduisait une locomobile qui actionnait une batteuse, lorsque la locomobile explosa.

M. Marquet fut tué sur le coup. Trois personnes qui étaient à côté de la locomobile furent gravement blessées.

Agrégation

Notre jeune et distingué compatriote M. Jean Gaignebet, ancien élève du lycée, professeur au lycée de Toulouse, vient d'être définitivement reçu à l'agrégation d'histoire et de géographie.

Nous adressons nos bien vives félicitations au jeune agrégé qui est le fils du sympathique M. Gaignebet qui, pendant plusieurs années, fut directeur de l'Ecole publique du Boulevard.

Accident d'auto

Vendredi soir, une camionnette chargée de bouteilles vides, pilotée par M. Desmons, brasseur à Cahors, rentra de Vieux. Près de Vèles, un pneu de la camionnette éclata. La voiture dans laquelle se trouvait MM. Charles Barreau, marchand de meubles et Louis Relhié, capota et tomba dans le fossé de la route.

Les bouteilles furent brisées. M. Barreau recut des contusions aux mains, et à la figure. M. Relhié recut des contusions aux mains et à la tête. M. Desmons fut, également, contusionné sur diverses parties du corps.

M. Relhié fut conduit à l'hôpital où il fut pansé. Mais peu après, il regagna son domicile.

Les blessures des trois voyageurs sont peu graves.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Défaut de carnet anthropométrique. — Barthélémy Vincent, 40 ans, est poursuivi pour défaut de carnet anthropométrique. Le tribunal le condamne à 1 mois de prison.

La même peine est infligée, pour le même délit, au nommé Pierre Bouby, 58 ans, de Capdenac-le-Haut.

AVENIR CADURCIEN

Programme du jeudi 13 août

1. Villars, pas redoublé, Allier. — 2. Gavotte fleurie, Avon. — 3. Le Grand Mogol (Fantaisie sur l'opérette), Audran. — 4. Conte rose (Divertissement Louis XV), Parigot. — 5. Smarteuse (Polka), Popy.

De 21 h. à 22 h., Allées Fénélon.

Arrondissement de Cahors

Bégoux

Carnet blanc — Samedi a été célébré à Cahors et à Bégoux le mariage civil et religieux de notre sympathique compatriote, Mlle Marguerite Souleillou avec M. Daniel Ouvrière Etudiant en médecine à Toulouse.

Nos meilleurs vœux aux jeunes mariés et nos félicitations aux deux familles qui jouissent tant à Bégoux qu'à Limogne de toutes les sympathies. — G. F.

Arcambal

Carnet blanc — Le 8 août a été célébré à Arcambal le mariage de la gracieuse Marie-Julienne Conquet avec le sympathique David Raymond de Béars.

A la mairie, à l'issue de la cérémonie, M. Rigal, maire, a offert en termes choisis, ses meilleurs vœux aux nouveaux époux. A notre tour, nous offrons aux jeunes et charmants mariés nos bons vœux de bonheur et de prospérité. — G. F.

Montgesty

Notre fête. — Nous rappelons que notre fête votive a lieu le 15 août. Nous ne donnerons pas ici, le programme de la fête, car, beaucoup plus que ce programme le légendaire bon accueil qui en tout temps est fait aux étrangers par notre population, attire à « *notro boto* » des visiteurs chaque année plus nombreux.

Nous leur exprimons à l'avance une amicale bienvenue.

Calvignac

Fête patronale. — Nous sommes à même d'annoncer que les jeunes gens de la classe 1932 se préparent à donner un éclat particulier à nos fêtes du 30 août.

Attractions de toutes sortes, orchestre de choix et surtout illuminations féeriques qui, tous les ans, contribuent au succès de notre bal de nuit. Les étrangers sont certains aussi d'y trouver l'accueil cordial de tous jours.

Obsèques. — En son temps, le *Journal du Lot* a annoncé le décès de M. Clément Vignals, décédé à Calvignac le 1^{er} août 1931. Aujourd'hui, nous donnons le texte du discours prononcé par M. Elie Vernhet, adjoint au maire de Calvignac, ami de la famille qui a rendu au regretté défunt un juste hommage exprimant les sentiments de tous. Le voici :

MESDAMES, MESSIEURS,
Une circonstance pénible, m'oblige à prendre la place de mon ami et collègue Vignals notre maire ; en ce lieu, où bien souvent lui-même il essayait par des paroles plus autorisées que les miennes d'adoucir les peines de ceux qui se trouvaient affligés dans leur cœur par la perte de l'un des leurs. Aujourd'hui, la fatalité a frappé notre estimé maire et sa famille dans ses plus chères affections par la perte de son vénéré frère.

Prenant à cœur de traduire le sentiment du conseil municipal et de tous ses administrés, je ne crois pas excessif de l'assurer que tous, avec le plus profond sentiment, nous prenons notre part à la douleur qui l'étreint, lui, ses frères et sa

ont tendu à diriger ses fils dans la conti-

nué du devoir familial et social.
Frappé par la maladie, il a dû quitter son foyer, son pays natal, où il jouissait de l'estime générale de ses compatriotes, puis conseiller municipal de la commune de Saux pendant 20 ans consécutifs, il a dû venir auprès de son fils où il a trouvé les soins les plus dévoués et affectueux. Et cela jusqu'au jour où la terrible maladie, plus forte que tous les dévouements qui l'entouraient, l'a enlevé pour l'éternité.

Dormez en paix votre dernier sommeil dans ce petit cimetière de Calvignac ; votre repos ne sera troublé que par les regrets de votre famille et l'hommage de cette population qui a tenu en venant si nombreuse, à exprimer les sentiments d'affection qu'elle attache à votre famille. Dormez en paix et au revoir dans un monde meilleur.

Luzech

Incendie. — Un violent incendie a éclaté samedi matin, à une heure, dans un immeuble appartenant à M. Ilbert, rue du Barry. En quelques instants la grange de M. Ilbert et l'atelier de M. Salesses, charbon, furent dévorés par les flammes.

Une foule de sauveteurs étaient accourus pour combattre l'incendie. Ils purent seulement protéger la maison de M. Laparra qui échappa ainsi au désastre.

Albas

Nouveau service sur Cahors. — Depuis le 3 août, le service d'autobus de Puy-l'Evêque à Cahors, organisé par M. Celles, est modifié de la façon suivante :

L'autobus rapide part de Puy-l'Evêque à 8 heures (heure légale) pour arriver à Cahors à 9 h. 40.

Pour éviter tout retard aux voyageurs, le chauffeur ne prend en cours de route que les commissions urgentes et peu volumineuses.

Afin de ne pas détériorer ce véhicule tout neuf et si confortable, les voyageurs sont prévenus qu'ils ne doivent prendre avec eux que des objets propres et pouvant passer sous les sièges.

Le service rapide des voyageurs a lieu les lundis, mercredis, jeudis et samedis de chaque semaine et en plus tous les jours de foire de Cahors ne correspondant pas à ces dates.

En plus, pour le transport des marchandises de toutes sortes, un camion suit tous les vendredis le même itinéraire et prend à aller et au retour toutes les marchandises qui lui sont destinées.

Enfin, voici les arrêts officiels sur la ligne : 1. place de Grézels ; 2. Lagardelle, épicerie Gassot ; 3. au fond de la côte de Bélaye ; 4. Floyras ; 5. Juillac, épicerie Fauvestre ; 6. route du pont de Juillac ; 7. en face l'église d'Anglers ; 8. au Mayne ; 9. Rivière-Basse ; 10. place d'Albas ; 11. Rivière-Haute, à l'ormeau et au bout de la côte ; 12. à Luzech, sur le canal ; 13. place de Caix ; 14. Lapoujade, devant chez Teillon ; 15. au Mas-Vieil, devant chez Latour ; 16. à Mercuès, devant chez Francaud.

Les voyageurs valides sont invités à se rendre aux endroits fixés ci-dessus.

Douelle

Fête votive. — Voici le programme de la fête votive : Vendredi 14 août : A 20 heures, annonce de la fête par des salves d'artillerie, réception de la musique ; à 21 h. tour de ville et bal d'ouverture.

Samedi 15 août : A 11 h., salut au monument des morts de la grande guerre, tour de ville en musique ; à 12 heures, apéritif-concert morceaux de choix ; à 16 heures, jeux nautiques (courses aux canards, courses à la nage, jeux du tonneau, plongeon de sur le pont suspendu), courses pédestres et course en sac ; à 18 heures grand bal de jour ; à 21 heures, sur les bords du Lot, brillant feu d'artifice, concours de bateaux décorés ; à 22 heures, grand bal de nuit, bataille de confettis, jazz endiablé.

Dimanche 16 août : A 10 h., balade aux habitants ; à 12 h., apéritif-concert ; à 15 heures, farandole du « basilic » ; à 16 h., jeux nautiques (course au canard, course à la nage, assaut du tonneau) ; à 17 h. 30, bal d'enfants, distribution de gâteaux ; à 18 heures, bal champêtre ; à 21 h., bal de nuit ; à 24 h., farandole d'adieu, réveillon, tournoi à « l'aou-pou ».

Duravel

Hyménée. — Ces jours-ci a été célébré le mariage de M. Franc Bessou avec Mlle Elise Carrié. Le cortège était superbe, agréablement de jeunes

gens et jeunes filles aux toilettes claires et variées.

M. le Maire et M. le Curé de l'église ont adressé aux jeunes époux leurs vœux et leur ont fait connaître leurs devoirs mutuels et respectifs, avec le talent qui les caractérise tous les deux.

Mlle B. Richard et M. R. Filhol se sont fait entendre à la mairie au piano, et ont joué à l'harmonium pendant la cérémonie religieuse, de très jolis morceaux.

Malheureusement il y avait une ombre au tableau : la pluie, la pluie incessante toute la journée, qui n'a même pas permis la moindre promenade à mariés et invités.

Mais s'il est vrai, d'après le proverbe, que c'est du bonheur en perspective, que les époux ne regrettent pas trop le soleil boudeur, car ils entrent en ménage avec une ample provision.

Nous leur adressons pour notre part nos meilleurs souhaits de joie et de prospérité.

Naissance. — Une fillette prénommée Marie-Reine-Huguette, est née vendredi à deux heures, chez Mme et M. Layton. Nous adressons nos vœux de prompt rétablissement à la jeune maman, et de prospérité au bébé.

Mauroux

Succès scolaires. — Voici les succès obtenus par les élèves de nos écoles laïques :

Le jeune Gaston Laduguie a été reçu au certificat d'études primaires avec mention bien.

La jeune Gabrielle Counil a pris part au concours organisé par le manuel général « des meilleurs élèves de France ». Elle s'est classée parmi les quatrièmes et a reçu en récompense un superbe livre de prix.

Toutes nos félicitations aux jeunes lauréats et à leurs dévoués maîtres.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Tribunal correctionnel. — Le tribunal a condamné par défaut à 100 francs d'amende le sieur Romieux pour avoir pêché avec des engins prohibés.

Paovre dément. — Ces jours derniers, un arabe déambulait dans les rues de Figeac. Son attitude était bizarre. L'agent Piquié le conduisit au commissariat de police où il tint des propos incohérents. Il a été interné à l'asile de Leyme.

Lacapelle-Marival

Fêtes des 15 et 16 août. — Le comité des fêtes qui s'est constitué cette année-ci nous promet des fêtes grandioses pour ses débuts.

Nous aurons le plaisir de voir, les 15 août, Ernest Cadine, champion de force du monde ; Lemoine, champion de gymnastique de France et de belles courses de bicyclettes, sous les auspices de l'Union vélocipédique de France.

Le 16 août, le public pourra visiter et assister à l'envolée d'un avion de tourisme Potez, qui fera la chasse aux ballonnets et lâchera des parachutes.

Fête locale. — L'avion qui sera le clou de notre « hoto » appartient à M. Artigalas de Cahors. L'entrée dans le terrain d'atterrissage coûtera 3 fr. D'ores et déjà, nous pouvons prédire qu'une foule nombreuse se pressera pour admirer les prouesses du pilote et de l'appareil.

Livernon

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme Vaissé, femme de M. Vaissé, notaire à Livernon, décédée à l'âge de 40 ans.

Elle était la fille du regretté commandant Battistelli.

Nous adressons à M. Vaissé, à la famille nos sincères condoléances.

Rudelle

Téléphone. — La cabine téléphonique est ouverte au public depuis quelques jours ; elle est installée, à l'extrémité du local postal, à l'hôtel Félix Leymarie.

Arrondissement de Gourdon

Labastide-Murat

Un accident. — Lundi, au moment où les musiciens clôturaient la première journée de notre fête locale par la retraite traditionnelle, le jeune Caniac, fils du percepteur de Salviac et agent technique à la direction des Ponts et Chaussées à Cahors, tomba du manège de pousse-pousse à la suite de la rupture d'une chaîne de suspension du siège et fut relevé évanoui.

Transporté à l'hôtel Andrieu, il reçut les premiers soins des témoins de l'accident et de ses amis en attendant l'arrivée du docteur Alayrac, qui constata quelques blessures à la cuisse, au coude et à une cheville, sans fracture.

Le blessé, accusant une forte douleur de tête, a été mis en observation à l'hôtel Andrieu.

La gendarmerie prévenue, fit un constat. Les dernières nouvelles du blessé sont satisfaisantes.

Fontanes-Lunegarde

Accident évité. — M. Bergougnoux, propriétaire à Boussac (Fontanes-Lunegarde) était dans son champ lorsqu'un taureau devenu subitement furieux, se précipita sur lui.

M. Bergougnoux put l'éviter, et le taureau fut abattu à coups de fusil.

Salviac

Dans l'enregistrement. — M. Charles Lagard, surnuméraire de l'Enregistrement dans le Lot est chargé de l'intérim du bureau de l'Enregistrement de Vayrac pendant la durée du congé accordé au titulaire, M. Lagard est le fils du sympathique adjoint au maire de notre ville.

A propos du monument Lecherbonnier. — La ville de Brive va élever sans tarder un monument à M. Lecherbonnier, procureur général près la Cour de Cassation.

On ignore généralement que M. Lecherbonnier était le petit-fils de M. Prugier qui était notaire à Salviac vers 1850.

Celui qui fut une des gloires de la magistrature debout venait passer, durant son jeune âge, ses vacances à Salviac, chez M. et Mme de Grand-soult.

Vayrac

Décès. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mme veuve Gentie, hôtel Moderne, décédée presque subitement, à l'âge de 64 ans.

Nous apprenons également la mort de Mlle Marguerite Blanchet, demeurant à Labrousse, décédée dans sa 93^e année, des suites d'une longue infirmité. La défunte était la doyenne de la commune.

Aux familles en deuil nous adressons nos sincères condoléances.

ASSURANCES SOCIALES

Anciens assurés des R. O. P.

Une circulaire de M. le Ministre du Travail en date du 30 juillet dernier, vient de me préciser les règles à suivre pour la détermination des droits pensions pour les anciens assurés obligatoires de la loi des retraites ouvrières et paysannes ainsi que pour la liquidation de ces pensions ;

1^o Assurés des R. O. P. âgés de 55 ans et plus le 1^{er} juillet 1930

A) Assurés immatriculés aux assurances sociales :

Les assurés peuvent opter entre deux solutions : 1^o demander la liquidation de leur retraite, dans les conditions de la loi du 5 avril 1910 et bénéficier en plus des rentes inscrites à leur compte individuel de l'allocation viagère de l'Etat en cessant d'être assuré obligatoire.

2^o Obtenir après 5 ans de versements comme assurés obligatoires de la nouvelle loi le bénéfice du minimum garanti de pension augmenté de la liquidation des rentes portées à leur compte d'assurés des R. O. P. En d'autres termes, les assurés conservent toujours le droit d'option entre

la liquidation normale R. O. P. et le minimum garanti de la loi des assurances sociales ; la liquidation de la pension pouvant toujours être anticipée.

B) Assurés des R. O. P. non immatriculés aux assurances sociales :

1^o Pour les assurés ayant atteint 60 ans au 1^{er} juillet 1930 la liquidation de la pension est effectuée suivant les règles normales appliquées en la matière au titre de la loi du 5 avril 1910.

2^o Le droit à la liquidation anticipée de la pension R. O. P. est ouvert à tous les assurés ayant atteint ou dépassé l'âge de 55 ans le 1^{er} juillet 1930. Normalement les assurés qui ont opéré leurs versements jusqu'à la date précitée auraient dû en exécution des dispositions de la loi du 5 avril 1910 présenter leur demande de liquidation de pension dans le délai d'un an à partir de la date de la cessation de leurs versements, c'est-à-dire en l'espèce du 1^{er} juillet 1930. Il s'en suit que la date extrême fixée pour la présentation des demandes de l'espèce est le 30 juin 1931. Toutefois par mesure de bienveillance exceptionnelle, le Ministère a décidé d'accueillir jusqu'au 31 décembre 1931, dernier délai, toutes les demandes de liquidation anticipée de pensions qui pourraient être transmises aux services départementaux, étant bien entendu que la pension et le complément de la pension, à savoir l'allocation de l'Etat, seront liquidés sur la base de l'âge atteint par les assurés à l'anniversaire de naissance précédant le 30 juin et avec jouissance au premier jour du mois qui suit cet anniversaire.

L'attention des assurés est appelée sur l'urgence qu'il y a pour eux à produire dans le délai prescrit la demande de liquidation de pension.

En effet, les requêtes de l'espèce qui seraient produites après le 31 décembre 1931 ne seraient pas recevables et les intéressés en l'état actuel des textes perdraient tous droits à l'allocation de l'Etat, étant par ailleurs entendu que la liquidation de la rente inscrite à leur compte se trouverait ajournée à l'âge de 60 ans.

2^o Assurés des R. O. P. âgés de moins de 55 ans le 1^{er} juillet 1930.

En l'état actuel des textes, les droits acquis au titre de la loi du 5 avril 1910 par les assurés des R. O. P. âgés de moins de 55 ans le 1^{er} juillet 1930 ne sont pas maintenus. Ces assurés ne peuvent prétendre qu'à la liquidation à l'âge de 60 ans d'une rente portée à leur compte individuel de R. O. P. sans attribution d'allocation de l'Etat. Toutefois, les Services du Ministère étudient actuellement un projet destiné à remédier à cette situation préjudiciable aux intéressés.

Aux Employeurs

Les assurés nés en janvier, avril, juillet et octobre et leurs employeurs sont invités à adresser sans délai au Service les 4 feuillets trimestriels périmés, à échéance du 31 juillet ainsi que (mais seulement pour les assurés nés en juillet), la première carte annuelle vieillée.

Il est regrettable de constater qu'un grand nombre de cartes et de feuillets, après une année d'application de la loi, ne sont pas encore retournés au Service dans les délais réglementaires.

Il est rappelé aux employeurs que le fait de ne pas se conformer strictement aux instructions qui les obligent à transmettre les documents périmés au Service dans le délai de 10 jours qui suit la date d'expiration de la validité de ces documents, est passible des sanctions prévues à l'article 64, sans préjudice des intérêts de retard exigibles à raison de 0 fr. 50 0/0 par mois.

D'autre part, il est recommandé à nouveau aux employeurs de ne pas omettre de mentionner les changements d'adresse de leurs salariés, et d'indiquer le nom et l'adresse du dernier établissement ou du dernier employeur pour éviter des retards dans la transmission des documents

et faciliter le contrôle des versements.

Négligences regrettables

Les premières vérifications faites par M. l'Inspecteur départemental des Assurances sociales ont permis de constater des négligences regrettables tant dans l'immatriculation des assurés que dans le versement des cotisations.

Les employeurs ne sauraient cependant, après une année d'application de la loi arguer d'ignorance pour se soustraire à leurs obligations.

Les employeurs fautifs sont avisés que de nouveaux manquements seront à l'avenir sévèrement sanctionnés. Ils sont donc en conséquence invités à régulariser dans le plus bref délai possible leur situation au regard de la loi.

Quand vous serez à PARIS il vous sera utile de connaître chaque jour ce qui se passe ici vous pourrez lire ce journal dans le Hall de l'AGENCE HAVAS 62, Rue de Richelieu, PARIS

RENSEIGNEMENTS

Journal parlé par T. S. F. des Agriculteurs de France

Emissions de la Tour Eiffel (1.444 m.) et de l'Ecole Supérieure des r. T. T. (447 m.) tous les jours (sauf le dimanche), de 13 h. 20 à 13 h. 35.

Programme

du 17 août au 15 septembre 1931

Lundi 17 août. — La conservation des fourrages par le sel.

Mardi 18. — Le ver des fruits.

Mercredi 19. — L'électricité dans la basse-cour.

Jeudi 20. — La récolte des grains en année humide.

Vendredi 21. — L'insecte parasite du cresson.

Samedi 22. — Les batteuses.

Lundi 24. — Le déchargeur à griffes.

Mardi 25. — La teigne du poireau.

Mercredi 26. — La cuisine à l'électricité.

Jeudi 27. — Les peaux de lapins.

Vendredi 28. — Les ouvriers forestiers yougoslaves.

Samedi 29. — Les allocations familiales en agriculture.

Lundi 31. — Un jugement intéressant en matière de débauchage d'ouvriers agricoles étrangers.

Mardi 1^{er} septembre. — Les avantages de l'assurance contre la grêle.

Mercredi 2. — Les lampes, les douilles et les prises de courant.

Jeudi 3. — Les Assurances Sociales et les enfants.

Vendredi 4. — L'application des allocations familiales en petite culture.

Samedi 5. — Les calamités agricoles.

Lundi 7. — Les feux de ménage et l'assurance-incendie.

Mardi 8. — Les chenilles du chou.

Mercredi 9. — L'électricité dans la viticulture.

Jeudi 10. — Les parasites du chrysanthème.

Vendredi 11. — Raisins grêlés.

Samedi 12. — Le jus de raisin frais concentré et gélifié.

Lundi 15. — Les sous-produits de la vendange.

Mardi 15. — Les pucerons des Plantes potagères.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLACON : 14 francs

Un seul modèle de Flacon

GRANDEUR UNIQUE

EVENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

Encore un drame de l'aviation

De Copenhague. — On reste sans nouvelles de l'aviateur Cramer qui tentait la randonnée du détroit de Copenhague. Lui et son compagnon semblent définitivement perdus dans les solitudes de l'Atlantique nord.

La police aux Etats-Unis

De New-York. — La commission Wickenham vient de publier son rapport officiel dénonçant les tortures en usage dans les prisons américaines, les abus de pouvoir et les brutalités dont se sert la police pour obtenir des aveux. Ce document soulève une vive émotion aux Etats-Unis.

En Irlande

De Londres. — Suivant le « Times », les attentats et les agressions se multiplient en Irlande et l'on peut redouter pour cet hiver des événements qui pourraient être aussi graves que les désordres sanglants de 1922.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Raymond BOISSET ; Monsieur et Madame Henri BOISSET, leurs enfants et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Veuve BOISSET née D'ANGLARS

ETABLISSEMENTS DU CENTRE ET DU SUD-OUEST

TEINTURE NETTOYAGE

de tous vêtements, chapeaux, tissus, etc. Stoppage et plissage.

Blanchissage faux-cols et lingerie.

Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir, sacs de cuir, etc.

Pour deuil, livraison en 48 heures, délais d'expédition en plus. Travail soigné. Prix modérés.

Dépot pour Cahors et les cantons voisins : **Madame BONNET, 2, rue des Capucins, Cahors.**

LE RHUMATISANT

QUI A PRIS DU GANDOL

n'a qu'un regret : celui de ne pas avoir employé plus tôt le Gandol. Si vous souffrez de sciaticque, goutte, maux de reins, douleurs, nous croyons que là est votre salut. Faites un traitement régulier qui éliminera les déchets, poisons. En plus, basés sur une nouvelle méthode, le Gandol empêche l'acide urique de se reformer dans l'organisme, assure le bon fonctionnement des reins, la décongestion des muscles et des organes et apaise toutes les douleurs d'origine arthritique.

Pour 10 jours de traitement, le Gandol en cachets (sans ennui pour l'estomac) vaut 12 fr. 75. Pharmacie Orliac à Cahors.

A VENDRE

Une Camionnette Dodge

1.000 kilos, bâchée, 2 roues scieurs. UNE MOTO, marque Triomphe, le tout en bon état de marche.

Très bas prix

S'adresser : CAUSSANEL, 6, rue du Château-du-Roi CAHORS.

A LOUER

UN APPARTEMENT

TOUT CONFORT à Cabazat

S'adresser : J. CALMEJANE-COURSE

PERDU

à Cahors, 10 août

CHIEN COURANT, noir et feu, quatre pattes blanches, extrémités oreilles fendues.

Ramener ou écrire : VALADIE, 6, rue des Augustins.

Martes-Pilons Le Forgeron. Dem. prix à Ateliers de la Hte-Garon. 16, rue Notre-Dame (Toulouse). Rep. dem. dans régions libres.

Feuilleton du « Journal du Lot » 31

PAR PEUR DE L'AMOUR

ou UN MARIAGE SECRET

par Louis d'ARVERES

DEUXIEME PARTIE

XI

GRAND-MÈRE ET PETITES-FILLES

— Nous ne parlerons pas d'un passé que j'ignore puisque Ronald a cru devoir ne m'en rien révéler. Mais, quoi que vous ayez fait, ma pauvre enfant, vous avez souffert et vous avez expié... Je souhaite que vous trouviez un peu d'apaisement ici, mais vous ne devez pas oublier que si la séparation vous a été pénible, elle l'a été plus terriblement encore pour Ronald privé de ses enfants. N'oubliez jamais non plus qu'il vous a adoré au point de renoncer pour vous à sa fortune, à sa situation et plus encore, à l'amour de ses parents...

Et, voyant que l'orgueil blessé ramenait une flamme sur les joues pâles, elle ajouta vite :

— Ceci devait être dit, mais nous n'en parlerons plus désormais, notre seul but doit être le bonheur de nos enfants. Voulez-vous les appeler ? Je vous aiderai en ce qui les concerne, Liane, mais rassurez-vous je ne vous les enlèverai pas...

— Je les garderait aussi longtemps qu'il me sera possible, dit faiblement Liane.

Mieux éclairée maintenant, elle savait qu'elle avait excédé ses droits en enlevant ses filles et que son mari pouvait les reprendre.

— Que comptez-vous faire ? demanda la duchesse bienveillante.

— Je n'ai pas l'intention de quitter la ferme pour le moment. Où irais-je ? Mais je n'ai pas la naïveté de croire que je pourrai y garder toujours mes enfants...

— J'aurais aimé partager votre tâche envers vos enfants et les prendre pour de longs mois à Eton-Court, dit la duchesse, mais...

— Le duc s'y oppose ! coupa Liane avec calme, je comprends et je ne suis pas surprise...

— Le duc ne s'oppose pas à ce que que m'occupe de mes petites-filles, s'empressa d'ajouter l'excellente femme, et même j'ai déjà fait à leur sujet quelques projets que je veux vous soumettre.

— Rien ne sera plus facile commença-t-elle, que les élever suivant leur rang et la situation qui doit être la leur sans les séparer de vous. Nous en reparlerons. Pour le moment, j'ai hâte de les connaître... Je regrette que Ronald n'ait pas cru devoir donner mon nom à l'une d'elles, ajouta-t-elle, avec un léger soupçon de reproche dans sa voix.

Liane rougit. Elle se souvenait du sentiment de jalousie qui l'avait fait s'opposer à la juste suggestion de

Valentine et fut heureuse de pouvoir sortir sans répondre sous le prétexte d'aller au plus vite chercher les jumelles. Elle les ramena fièrement, car elles étaient vraiment d'adorables enfants et elle les avait bien élevés.

Les deux petites filles regardèrent la belle dame inconnue avec des yeux ébahis ; elles n'avaient jamais tant vu d'élégance, mais elles ne se montrèrent ni sauvages, ni gauches.

Sans hésiter, la comtesse prit tout d'abord Béatrix dans ses bras.

— Vraiment, celle-ci est tout le portrait du duc ! fit-elle, charmée de la ressemblance ; elle promet d'être une superbe jeune fille.

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

dernier cours Cours du 13 juillet Cours du 8 août

Fonds d'Etat

Table of bond prices including 3% 0/0, 4% 0/0, 5% 0/0, etc.

Credit National

Table of National Credit bond prices including 5% 0/0 1919, 5% 0/0 1920, etc.

Ville de Paris

Table of Paris City bond prices including 1871 3% 0/0, 1875 4% 0/0, etc.

Credit Foncier

Table of Foncier Credit bond prices including Communales 1879, 1880, etc.

Imp. COUSLIANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

ON DEMANDE à acheter de suite dans la Région INDUSTRIELLE FONDS DE COMMERCE PROPRIÉTÉS

Bibliographie BIBLIOTHEQUE RELIEE PLON à 3 fr. 50

IL FAUT MARIER JEAN ! par Henri ARDEL

Ce roman, un de ceux où s'affirme avec le plus d'autorité le talent délicat et infiniment nuancé de l'auteur...

LES DOUCES FLÈCHES par François de BONDY

Quel cadre idéal pour une action romanesque qu'un yacht partant à l'aventure, à la façon des Argonautes...

riels, riche armateur, n'a d'autre ambition que de soustraire une passion tyrannique au joug des conventions mondaines...

Chemin de fer de Paris à Orléans

Grands Réseaux de Chemins de Fer Français

Exposition Coloniale Internationale de Paris (Mai à novembre 1931)

Billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion de l'Exposition Coloniale Internationale de Paris en 1931, il est délivré aux porteurs de bons à lots de cette Exposition pendant la période comprise entre l'avant-veille de l'ouverture de cette manifestation...

Réduction sur le prix doublé des billets ordinaires simples à plein tarif : 30 0/0 de 200 à 500 kilomètres ; 33 0/0 au-dessus de 500 kilomètres.

kilomètres, sans faculté de prolongation. Ces billets ne permettent l'enregistrement comme bagages que des objets à l'usage personnel des voyageurs.

La route des Monts d'Auvergne en autocar au départ de ROCAMADOUR (Lot)

Départ de Rocamadour-Gare tous les lundis en juillet et septembre, tous les lundis et vendredis en août.

1er jour. — Rocamadour-Gare (dép. 8 h. 15), Martel, Turenne, Brive, Tulle, Gimel, Egletons (déjeuner), St-Angel, Bort, Tauves, La Bourboule (coucher) ;

2e jour. — La Bourboule (dép. 8 h. 45), le Mont-Dore, Murols, Besse, Condat (déjeuner), Ségur, Murat, Le Lioran, Vic-sur-Cère, Aurillac (coucher) ;

3e jour. — Aurillac (dép. 8 h. 30), Salers, Pleaux, St-Privat (déjeuner), Ruines de Merle, Argentan, Beaulieu, Bretenoux, Rocamadour.

Prix du transport pour le voyage complet : 350 fr.

De ROCAMADOUR à ROCAMADOUR par les GORGES du TARN

Voyage de six jours en autocar

Départ de Rocamadour tous les dimanches, lundis et mardis, du 5 juillet au 15 septembre 1931.

1er jour : Rocamadour, Gouffre de Padirac, St-Céré, Figeac, Maurs ;

2e jour : Maurs, Conques, Entraygues, Estaing, Bozouls, Espalion ;

3e jour : Espalion, Sainte-Enimie, descente du Tarn en barque de la Malène au cirque des Baumes, Le Rozier ;

4e jour : Le Rozier, Meyrueis, Aven Armand, Millau, St-Rome-du-Tarn, Valence d'Albigeois, Albi ;

5e jour : Albi, Cordes, Villefranche-de-Rouergue, Cajarc, St-Cirq-la-Popie, Cahors ;

6e jour : Cahors, Vallée du Lot, Cabrerets, Vallée du Célé, Rocamadour.

Prix du transport pour le voyage complet : 445 francs (supplément de 12 fr. pour le trajet en barque dans les gorges du Tarn).

s'adresser notamment aux Agences de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines et 126, Boulevard Raspail et à la Maison du Tourisme, 53, Avenue George-V, à Paris, ou à M. Lalo, à Gramat (Lot).

Le Bas-Limousin en autocar Circuits au départ de BRIVE-LA-GAILLARDE

(du 12 juillet au 26 septembre 1931)

Circuit I — Les dimanches, mercredis et vendredis.

Brive (dép. 8 h.), Collonges, Carennac, Miers, Padirac (déjeuner), Rocamadour, Montvalent, Martel, Brive (retour vers 19 heures).

Circuit II — Les jeudis.

Brive (dép. 8 h.), Donzenac, Uzerche (déjeuner), Vigeois, Le Glandier, Pompadour, Juillac, Le Saillant, Brive (retour vers 19 heures).

Circuit III — Les samedis.

Brive (dép. 8 h.), Beynac, Argentan (déjeuner), Beaulieu, le Chastang, Aubazine, Brive (retour vers 19 h.).

Prix du transport par place, 45 fr. NOMBRE DE PLACES LIMITE

Pour la locations (2 francs par personne) s'adresser aux « Autocars Rocamadour-Padirac », 2, Avenue Jean-Jaurès, à Brive (Corrèze).

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des : ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL et le Corps Médical

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Prix du flacon : 14 francs. — Grandeur unique

SERVICE D'ÉTÉ 1931

De Paris à Toulouse par Cahors

Table of train schedules from Paris to Toulouse via Cahors, including stations like Paris (Orsay), Brive, Cahors, and Toulouse.

De Toulouse à Paris par Cahors

Table of train schedules from Toulouse to Paris via Cahors, including stations like Toulouse, Cahors, Brive, and Paris.

De Cahors à Libos

Table of train schedules from Cahors to Libos, including stations like Cahors, Pradines, Mercuès, Douelle, Parnac, Luzech, Castelnaud, Prayssac, Puy-l'Évêque, Duravel, Soturac-Touzac, Fumel, and Libos.

De Libos à Cahors

Table of train schedules from Libos to Cahors, including stations like Libos, Fumel, Soturac-Touzac, Duravel, Puy-l'Évêque, Prayssac, Castelnaud, Luzech, Parnac, Douelle, Mercuès, Pradines, and Cahors.

St-Denis-près-Martel et Aurillac

Table of train schedules between St-Denis-près-Martel and Aurillac.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Table of train schedules between Le Buisson and St-Denis-près-Martel.

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

Table of train schedules from Toulouse to Capdenac, Brive, and Paris.

De Cahors à Capdenac

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, including stations like Cahors, Cabessut, Arcambal, Vers, Saint-Géry, Conduché, Saint-Cirq-la-Popie, St-Martin-Labouval, Calvignac, Cajarc, Montbrun, Toirac, Lamadelle, and Capdenac.

Aurillac à St-Denis-près-Martel

Table of train schedules between Aurillac and St-Denis-près-Martel.

St-Denis-près-Martel au Buisson

Table of train schedules between St-Denis-près-Martel and Le Buisson.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

Table of train schedules from Paris to Brive, Capdenac, and Toulouse.

De Capdenac à Cahors

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, including stations like Capdenac, Lamadelle, Toirac, Montbrun, Cajarc, Calvignac, St-Martin-Labouval, Saint-Cirq-la-Popie, Conduché, Saint-Géry, Vers, Arcambal, Cabessut, and Cahors.

De Sarlat à Gourdon

Table of train schedules between Sarlat and Gourdon.

De Gourdon à Sarlat

Table of train schedules between Gourdon and Sarlat.